

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2009

L'an deux mil, le vingt trois Septembre, à vingt et une heure, légalement convoqué le quatorze Septembre, s'est réuni à MERIEL, le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BEQUET, Président.

Etaient présents :

MM. Mmes : Jean-Pierre BEQUET, Président, Jean-Pierre PERNOT, Jean-Louis DELANNOY, Bernard TAILLY, Jacques DERUE, Vice-Présidents, François BATORI, Daniel BELLET, Dominique BERNARD, Martine BERNARD, Philippe CHUPPÉ, Pascal GASQUET, Eliane GESRET, Yves GITTON, Bernadette GOUDET, Daniel LAROCHE, Elie LE PORT, Yolande LENGRONNE, Marc MORELLE, Michel SALZARD, Norbert-Olivier TEMBO, Gentiane THOMAS, Patricia ZEISS, titulaires, Sylvie DESCAMP, Evelyne ENET, Solange PERNOT, suppléantes.

Pouvoir :

Guillaume VUILLETET donne pouvoir à Jean-Pierre PERNOT.

Absents excusés :

Nöelle LENOIR, Vice-Présidente, Florence DUFOUR, Michel VAN RENSBERGEN, Guillaume VUILLETET, titulaires.

Secrétaire de Séance :

Eliane GESRET a été désignée Secrétaire de Séance.

La séance est ouverte à 21h00 sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BEQUET.
Il est procédé à l'appel des Conseillers.

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 10 Juin 2009 **est approuvé à l'unanimité.**

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Président signale l'absence de Guillaume VUILLETET, et demande le report des questions relatives au Tourisme au prochain Conseil Communautaire du 25 Novembre 2009.

Le Conseil Communautaire **émet un avis favorable à l'unanimité.**

Sont ensuite abordées les questions inscrites à l'ordre du jour :

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ENTEND,

I – COMMUNICATION

1. PRESENTATION DU SITE INTERNET DE LA CCVOI PAR LA SOCIETE GALLIMEDIA

Rapporteur : Philippe CHUPPÉ

Il rappelle le choix de la Société GALLIMEDIA, représentée ce soir par Mme Hien LUONG, la formation donnée à notre référent coordonnateur Mickaël DENIS, chargé de mission auprès de la CCVOI, et la mise en place du site de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes.

L'accès internet au site sera ouvert d'ici la fin de la semaine.

Hien LUONG remercie et félicite le travail accompli par Mickaël DENIS et incite fortement les Communes adhérentes à la CCVOI à alimenter régulièrement d'informations le site internet (www.ccvoi.fr).

La parole est donnée à Bruno BOURIAUD, Directeur Général des Services de la CCVOI, qui rappelle que la mise en place du réseau internet des Bibliothèques dépendait de l'ouverture du site de la CCVOI. Ceci étant fait, les sites Web des Bibliothèques sont désormais en ligne (www.bibliotheques.ccvoi.fr).

II - FINANCES

Rapporteur : Jacques DERUE

1. DECISIONS MODIFICATIVES

Il est décidé de voter budget par budget, la décision modificative n° 1, comme suit :

APPROUVE, à l'unanimité, la décision modificative n° 1 de l'exercice 2009 concernant le Budget Principal suivante dont le détail figure en annexe 1

En Fonctionnement :

dépenses de fonctionnement

Chapitre	besoin DM1
Chap. 011 Charges à caractère général	23 044.00
Chap. 012 Charges de personnel	470.00
Chap. 014 Atténuation de produits	152.00
Chap. 66 Charges financières	250.00
Chap. 022 Dépenses imprévues	144 790.00
Chap. 042 Opérations d'ordre entre section	56.00
Total	168 762.00

recettes de fonctionnement

Chapitre	besoin DM1
Chap. 70 Produits des services	36 000.00
Chap. 73 Impôts et taxes	152.00
Chap. 74 Dotations et participations	132 610.00
Total	168 762.00

En Investissement :

dépenses d'investissement

Chapitre	besoin DM1
Chap. 20 Immo. incorporelles	- 22 085.00€
Chap. 21 Immo. corporelles	7 404.00€
Chap. 23 Immo. en cours	26 660.00€
Total	11 979.00€

recettes d'investissement

Chapitre	besoin DM1
Chap. 10 Dotations fonds de réserve	11 923.00€
Chap 040 Opérations d'ordre entre sections	55.00€
Total	11 979.00€

APPROUVE, à l'unanimité, la décision modificative n° 1 de l'exercice 2009 concernant le budget annexe de la Zone d'Activités des Epineaux suivante :

En fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
Chap 023 – Vir. à la section d'invest.	285 000€	Chap 042 - Op d'ordre entre section	285 000€
		7133 - Var.en-cours de product°biens	285 000€
Total dépenses de fonctionnement	285 000€	Total recettes de fonctionnement	285 000€

En investissement :

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
Chap. 040 - Op d'ordre entre section	285 000€	Chap. 021 - vir de la section fonct.	285 000€
3351 - Terrains	285 000 €		
Total dépenses d'investissement	285 000€	Total recettes d'investissement	285 000€

APPROUVE, à l'unanimité, la décision modificative n° 1 de l'exercice 2009 concernant le budget annexe de la Zone d'Activités des Bosquets suivante :

En Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
Chap 023 – Vir. à la section d'invest.	50 779€	Chap 042 - Op d'ordre entre section	50 779€
		71355 Var. stocks produits (terrains)	50 779€
Total dépenses de fonctionnement	50 779€	Total recettes de fonctionnement	50 779€

En Investissement :

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
Chap. 040 - Op d'ordre entre section	50 779€	Chap. 021 - vir de la section fonct.	50 779€
3351 - Terrains	50 779€		
Total dépenses d'investissement	50 779€	Total recettes d'investissement	50 779€

APPROUVE, à l'unanimité, la décision modificative n° 1 de l'exercice 2009 concernant le budget annexe de la Zone d'Activités des Epineaux suivante :

En fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
Chap 023 – Vir. à la section d'invest.	356 044€	Chap 042 - Op d'ordre entre section	356 044€
		7133 - Var.en-cours de product°biens	356 044€
Total dépenses de fonctionnement	356 044€	Total recettes de fonctionnement	356 044€

En investissement :

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
Chap. 040 - Op d'ordre entre section	356 044€	Chap. 021 - vir de la section fonct.	356 044€
3351 - Terrains	356 044€		
Total dépenses d'investissement	356 044€	Total recettes d'investissement	356 044€

APPROUVE, à l'unanimité, la décision modificative n° 1 de l'exercice 2009 concernant le budget annexe de la Zone d'Activités la Garenne suivante :

En fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
Chap 023 – Vir. à la section d'invest.	- 772 000€		
Chap 042 - Op d'ordre entre section	+ 772 000€		
7133 - Var.en-cours de product°biens	+ 772 000€		
Total dépenses de fonctionnement	0€	Total recettes de fonctionnement	0€

En investissement :

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
		Chap. 040 - Op d'ordre entre section	+ 772 000€
		3351 - Terrains	+ 772 000€
		Chap. 021 - vir de la section fonct.	- 772 000€
Total dépenses d'investissement	0€	Total recettes d'investissement	0€

2. CREATION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Rapporteur : Jacques DERUE

Jacques DERUE donne lecture de la note de synthèse, reprenant notamment l'article 83 de la loi de finances pour 2008 offrant l'opportunité aux établissements publics de coopération intercommunale qui ont adopté le régime fiscal de la taxe professionnelle unique de créer une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID). Celle-ci serait le pendant intercommunal, pour les locaux hébergeant des activités professionnelles, des Commissions Communales des Impôts Directs (CCID) prévues par l'article 1650 du code général des impôts.

La CIID devrait permettre à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes d'avoir connaissance de manière partielle mais anticipée des changements intervenus dans les milieux économiques. Enfin, l'impact de la CIID n'interviendrait sur les bases de la taxe professionnelle de l'intercommunalité qu'après mise à jour des données fiscales par les services de l'Etat soit l'année suivant la réunion de la commission.

La condition de création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs, avant le 1^{er} octobre 2009, emporte l'exercice de ses compétences à partir du 1er janvier 2010.

Le décret 2009-303 du 18/03/2009 précise certaines conditions d'application des dispositions précédemment décrites par l'article 83 de la Loi de Finances pour 2008.

Après lecture faite et explications données quant au détail de la constitution de cette liste et modalités,

DECIDE, à l'unanimité, la création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs dont les compétences seront exercées dans le périmètre territorial de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes à dater du 1^{er} janvier 2010,

AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes à transmettre à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux du Val d'Oise les propositions de commissaires et commissaires suppléants qui lui ont été transmises par les Communes membres.

III – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1. PARC D'ACTIVITES LES EPINEAUX : INFORMATION SUR L'EVOLUTION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES DES INTERVENANTS TECHNIQUES :

Rapporteur : Bernard TAILLY

Un compte rendu détaillé est donné aux membres du Conseil Communautaire concernant les différentes missions, procédures et résultat d'appel d'Offres concernant le Parc d'Activités Les Epineaux

La Commission d'Appel d'Offres, au vu de l'analyse des offres, et compte tenu des critères de sélection (pertinence des méthodes proposées par rapport aux objectifs visés, coût des prestations, réalisme des prix, décomposition des prix forfaitaires, et qualités de coordination, d'expression et de communication des membres principaux de l'équipe) a arrêté son choix sur l'**AFTRP**.

Le choix des autres prestataires concernant les lots B, C, D sera arrêté lors de la prochaine Commission d'Appel d'Offres (CAO) qui était prévue initialement le 24 septembre 2009 mais qui est reportée au 5 Octobre 2009 afin de parfaire l'analyse et se faire assister par l'Entreprise AFTRP.

VI – ENVIRONNEMENT

1. PLAN DE PREVENTION DES BRUITS DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE) – ARRET DES CARTES DU BRUIT

Rapporteur : Jacques DERUE

Il est rappelé que cette démarche est obligatoire au niveau européen. Le travail a été réalisé par le Département. Ce soir, il est demandé aux membres du Conseil Communautaire d'entériner le constat relevé. Il sera toujours possible de solliciter des études ponctuelles plus précises par la suite.

Un large débat s'ensuit. Une décision est arrêtée.

ARRETE, à l'unanimité, les cartes de bruit stratégiques datées du 23 avril 2009 élaborées par le Cabinet IMPEDANCE Environnement dans le cadre d'un groupement de commande.

PRÉCISE, à l'unanimité, que les cartes de bruit stratégiques, les informations qu'elles contiennent ainsi que la délibération sont tenues à la disposition du public à l'Hôtel communautaire. Que les cartes de bruit stratégiques, les informations qu'elles contiennent ainsi que la délibération s'y rapportant sont transmises à Monsieur le Sous-préfet du Val d'Oise.

AUTORISE, à l'unanimité, à réaliser les études acoustiques complémentaires nécessaires, avec mesures in situ, afin que le diagnostic préalable au PPBE corresponde au mieux à la réalité.

DELEGUE, à l'unanimité, au Bureau Communautaire le soin d'engager les démarches propres à l'établissement du PPBE de la CCVOI.

VII – VOIRIES

1. CIRCULATIONS DOUCES : ACQUISITION DE L'EMPRISE NECESSAIRE A UN AMENAGEMENT CYCLABLE SUR LA COMMUNE DE FREPILLON

Rapporteur : Jacques DERUE

Après délibéré,

AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Président de la CCVOI à procéder à toutes démarches utiles aux fins d'acquérir le terrain aménageable en piste cyclable situé le long de la voie ferrée entre l'Avenue Gaston Bourry et la Rue Jean Mermoz de FREPILLON.

FIXE, à l'unanimité, le prix d'achat de ce terrain à 19.520 €

DIT que le montant est inscrit au Budget de la Communauté de Communes.

2. TRAVAUX TRANCHE 2010 (CHEMIN DE L'ISLE) – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL

Rapporteur : Jacques DERUE

Il expose au Conseil Communautaire qu'il a été décidé de lancer une deuxième tranche de travaux sur la voirie communautaire. Le tronçon concerné est celui du Chemin de l'Isle sur la Commune d'AUVERS-SUR-OISE pour une distance d'environ 1600 mètres linéaires.

Après délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de lancer des travaux de réfection ainsi qu'une demande de subvention au Conseil Général du Val d'Oise (TRASERR).

AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ces travaux.

DIT que la dépense sera inscrite au Budget de la Communauté de Communes.

VIII – ADMINISTRATION GENERALE

1. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : PROMOTION DE GRADE

Rapporteur : Jean-Pierre BEQUET

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Communautaire que l'Assistante au Secrétariat Général satisfait aux conditions pour être promue au grade de Rédacteur Territorial.

Après délibéré,

CREE, à l'unanimité, un emploi de Rédacteur Territorial à temps plein au tableau des effectifs de la Communauté de Communes au 1^{er} octobre 2009 à temps complet.

SUPPRIME, à l'unanimité, un emploi du grade d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe à compter du 1^{er} octobre 2009 à temps complet.

DIT que la dépense correspondante sera inscrite au budget de la Communauté de Communes.

IX – CULTURE

1. CONSERVATOIRE DE MUSIQUE : BILAN DE LA RENTREE

Rapporteur : Jean-Pierre BEQUET

Jean-Pierre BEQUET remercie Christophe VANNIER et Isabelle MARCEL pour le travail qu'ils ont effectué au sein du Conservatoire Communautaire de Musique. Il rappelle les procédures mises en œuvre cette année. Celles-ci ont eu pour objectifs d'améliorer les prévisions de réinscriptions, d'enregistrer les préinscriptions et de fluidifier les forums.

La mise en place des préinscriptions a permis à une population motivée d'essayer de réserver une place avant les forums. Une soixantaine de nouvelles demandes ont été dénombrées.

Les forums :

Le but de fluidifier les forums afin d'éviter de trop longues files d'attente a été atteint. Actuellement, le Conservatoire Communautaire de Musique semble se diriger vers une stabilité des effectifs.

Il est porté à la connaissance des membres du Conseil que cette année les demandes d'inscriptions en piano, guitare et cuivres dépassent les créneaux alloués l'an dernier. Il reste quelques places en batterie, violon, saxophone. L'objectif étant de combler les derniers créneaux disponibles, des ajustements sont réalisés chaque jour.

X – PETITE ENFANCE

1. BILAN DE LA RENTREE

Rapporteur : Jean-Pierre PERNOT

Il informe ses collègues des chiffres de la rentrée scolaire dans les différentes crèches dépendant de la Communauté de Communes et donne le détail chiffré des places d'accueil Commune par Commune.

D'autre part, Jean-Pierre PERNOT donne la parole à Claude PLOURIN, Directrice du Service Petite Enfance, afin d'informer le Conseil Communautaire sur les actions entreprises face à l'éventuelle pandémie grippale A H1-N1.

Celle-ci rappelle les directives nationales et du Service de Protection Maternelle et Infantile du Conseil Général communiquées par email le 3 Septembre 2009, sur lesquelles figures les recommandations à diffuser via fascicules, aux parents de jeunes enfants, aux assistantes maternelles et des établissements d'accueil du jeune enfant.

Elle a organisé une réunion avec les responsables des structures Petites Enfances de la CCVOI le 4 Septembre 2009, pour la mise en place d'un plan d'action.

Si trois cas de grippe en moins d'une semaine, dans une structure sont avérés (enfant ou personnel) : un signalement sera fait à la DDASS.

Une évaluation sera faite, qui indiquera la conduite à tenir et les mesures de gestion à mettre en place.

Seule l'autorité Préfectorale décidera de la fermeture (hormis l'obligation de fermeture définie par le Code de l'Action Sociale lorsque les taux d'encadrement ne sont plus respectés)

XI – CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

1. MANDAT SPECIAL : PROPOSITION DE PROLONGATION DU MANDAT

Rapporteur : Daniel BELLET

La création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et son fonctionnement au sein de la C.C.V.O.I. n'a pas recueilli l'adhésion d'une majorité d'élus et de partenaires institutionnels. Les raisons principales du rejet du projet, résident dans la lourdeur de cette structure au regard de la taille de notre communauté de communes, et de la faible importance des problèmes de sécurité qu'elle connaît. Par ailleurs il ne s'est pas dégagé clairement un projet commun autour duquel articuler l'action d'un C.I.S.P.D.

Une solution palliative est proposée, notamment par la nomination d'un coordinateur parmi les conseillers communautaires. L'objectif est de mettre en place une structure très légère, qui pèserait peu sur l'administration de la communauté de communes.

Après discussion quant à l'utilité, les formes, la détermination des acteurs, partenaires, coordinateurs, ect ... le Conseil Communautaire préfère se laisser le temps de la réflexion et examiner lors d'une prochaine séance les ajustements à effectuer pour la mise en place de cette mission.

XII – QUESTIONS DIVERSES

Aucune

XIII – PORTE A CONNAISSANCE DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE BUREAU

Rapporteur : M. le Président

- ✓ Délibération n°2009/42 relative à la remise gracieuse des pénalités de retard à l'entreprise TMCR dans le cadre de l'opération « extension de la crèche de MERY-SUR-OISE »
- ✓ Délibération N° 2009/43 relative au lancement d'une consultation pour le choix de prestataires administratifs et techniques dans le cadre de l'aménagement du Parc d'Activités de FREPILLON et MERY-SUR-OISE
- ✓ Délibération n° 2009/53 relative à une demande de subvention Académie d'Orgue 2009
- ✓ Délibération n° 2009/54 relative à l'actualisation de l'étude des « petits chaperons rouges » sur le développement du Service Accueil de la Petite Enfance
- ✓ Délibération n° 2009/55 relative à l'acquisition de la parcelle W124 sise à AUVERS-SUR-OISE
- ✓ Délibération n° 2009/56 relative à l'acquisition de la parcelle W127 sise à AUVERS-SUR-OISE

XIV – PORTE A CONNAISSANCE DES DECISIONS PRISES PAR M. LE PRESIDENT

Rapporteur : M. le Président

- ✓ Décision n°2009-14 portant sur Contrat de vente pour une représentation de spectacle (MERY-SUR-OISE), du 14 Mai 2009.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.

Le Président,

Jean-Pierre BEQUET